



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 16 mars 2015, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à l'adoption d'un nouveau statut du personnel de la commune de Cartigny et de son règlement

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le statut et le règlement du personnel de la commune de Cartigny.

Dernier jour du délai référendaire : 4 mai 2015

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 24 mars 2015

La présidente :
Sylvana Moget